

Le fonctionnement

Le Président

Le Président assure l'exécution des décisions du conseil communautaire et représente la communauté de communes dans les actes de la vie civile. Il prépare et propose le budget et ordonne les dépenses et les recettes ; il souscrit les marchés, passe les baux des biens et les adjudications des travaux communautaires.

Le bureau

Le Bureau est composé des 9 maires membres de la communauté de communes et assure l'étude des dossiers avant leur vote au conseil communautaire.

Chacun de ses membres a en charge d'animer une commission thématique de travaux susceptible d'instruire les dossiers soumis, pour pré-validation, au bureau

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est constitué de délégués des conseils municipaux qui représentent les 9 communes membres. Ils sont 36 et c'est à eux que revient la responsabilité de valider ou non les projets émis par les commissions.

Commune de Bogny sur Meuse

11 représentants :

- Nadia ELIET
- Gérard FREZZATO
- Jean JAROMA
- Claudette MALJEAN
- Claude MAUD'HUY
- William NOEL
- Bernard OTJACQUES
- Erik PILARDEAU
- Nadège POLFER
- Stéphanie SGIAROVELLO
- Jean-Pierre WARNIER

Commune de Deville

4 représentants :

- Jean Claude BAUER

- James LEGUAY
- Christine LEMPEREUR
- Reynald ROUSCHOP

Commune d'Haulmé

1 représentant :

- René DALCETTE

Commune de Hautes Rivières

5 représentants :

- Jean-Claude BADRE
- Laurent GUENARD
- Bernard MASSON
- Jean-Claude PECOURT
- Francis RAPHENNE

Commune de Laifour

2 représentants :

- Jean-Marie GARDELLIN
- Maurice GENGOUX

Commune de Monthermé

6 représentants :

- Alain BERNARD
- Gérard DEBIEUVRE
- Bernard DELHAYE
- Chantal FACHE
- Christine FOCESATO

- Marc VILLIERE

Commune de Thilay

4 représentants :

- Jean Claude AVRIL

- Lionel LADOUCE

- Robert PASCOLO

- Claudine ROGER

Commune de Tournavaux

1 représentant :

- Luc LALLOUETTE

Commune de Joigny-sur-Meuse

2 représentants:

• Michèle POULETAUD

• Daniel RENAUX

